

MAIRIE DE COMBON

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/06/2025

Ordre du jour :

- Appel des conseillers municipaux.
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15/04/2025.
- Décisions prises par Monsieur le maire depuis le 16/04/2025.

Délibérations

2025/21 – Orientations à prendre au sujet du projet de construction de la nouvelle école de Combon.

Autres sujets

- Informations et questions diverses.

Le treize juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combon (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de Monsieur Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS, maire, assisté de : Mme Elizabeth JEAN, M. Philippe DEPARROIS (adjoints), M. Alain BLAISOT, M. Patrice DELANNOY, Mme Blandine DEMAEGDT, M. Patrice DESMONTS, Mme Estell GONTHIER, M. Alexy LETELLIER, Mme Pauline OSMONT, Mme Audrey RAMIER-COUSIN, Mme Marie-Thérèse THUILLIER (conseillers municipaux)

Absents excusés :

- Monsieur Emmanuel DEWULF (a donné pouvoir à Madame Blandine DEMAEGDT).
- Madame Laetitia LHERMEROULT (a donné pouvoir à Madame Elizabeth JEAN).

Absent : Monsieur Jean-Pascal HEBERT

Assiste également à la séance : Monsieur Antoine GOSELIN (secrétaire général de mairie)

Date d'envoi de la convocation : 06/06/2025

Après avoir effectué l'appel des conseillers municipaux présents, Monsieur le maire a constaté que le quorum était atteint (12 élus présents sur 8 requis au minimum) et a donc ouvert la séance.

Madame Marie-Thérèse THUILLIER est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Après avoir apporté des modifications au procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal qui s'est tenue le 15 avril 2025, ce dernier est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Décisions prises par Monsieur le maire depuis le 16 avril 2025

En vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil municipal, Monsieur le maire a pris les décisions suivantes :

16/04/2025 : Achat d'une débroussailleuse et d'une tondeuse pour le service technique / espaces verts.

Monsieur Patrice DESMONTS demande si les agents du service disposent des vêtements de travail adéquats pour l'utilisation de la tronçonneuse. Monsieur le maire confirme que les agents ont tous les équipements de protection individuelle nécessaires à leur disposition.

22/04/2025 : Commande d'une prestation de restauration partielle de la couverture de l'église Notre-Dame.

Monsieur Patrice DELANNOY demande s'il y a encore beaucoup à faire sur la toiture. Monsieur le maire répond qu'il reste une rive à réaliser. Une révision totale et un démoussage sont prévus. Monsieur Patrice DESMONTS

constate que le lattage est impeccable. Monsieur le maire ajoute qu'une partie de la toiture est très ancienne et que les ardoises sont clouées, ce qui pose problème pour les changer.

24/04/2025 : Commande de nouveaux extincteurs pour les bâtiments municipaux.

16/05/2025 : Commande de décorations de Noël

DELIBÉRATIONS

2025/21 – Orientations à prendre au sujet du projet de construction de la nouvelle école de Combon – APPROUVÉ

Exposé de Monsieur le maire :

Après débat, lors de la séance du 15 avril 2025, le conseil municipal a voté majoritairement pour un emprunt accordé par le Crédit Agricole, pour un montant de 900 000 €, avec un taux fixe de 3,61 %, ce qui représentait une échéance annuelle de 54 807,64 €.

A la suite de cela, un nouveau rendez-vous avec une représentante du Crédit Agricole a eu lieu le mardi 13 mai 2025, auquel étaient conviés les deux adjoints. Trois conseillers municipaux membres de la commission finances ont également été invités mais ont été excusés pour raisons professionnelles. Lors de ce rendez-vous, le Crédit Agricole a réitéré sa proposition de taux d'intérêt sur le montant demandé. Il a été précisé que la commission du Crédit Agricole en charge des emprunts se réunirait le 30 mai 2025.

Le mercredi 4 juin, Monsieur le maire a été informé que la commission n'a pas retenu le dossier pour les raisons suivantes :

- 1 - Les remboursements d'intérêts impacteraient le budget de fonctionnement après la 2^{ème} voire la 3^{ème} année.
- 2 - La proximité des élections municipales, à savoir si la politique de la future équipe sera la même en termes d'augmentation de la fiscalité locale. Il a été expliqué que dans le cas d'une reconduction d'une partie de l'équipe, ce dossier pourrait être représenté l'an prochain et obtiendrait un avis favorable. De même si ce projet avait été présenté au Crédit Agricole l'an passé.

En parallèle, une nouvelle prospective financière intégrant les derniers chiffres connus pour ce projet a été envoyée au service CDL (conseillers aux décideurs locaux) de la direction départementale des finances publiques. A ce jour, nous sommes en attente de leur retour d'expertise.

Monsieur le maire indique également que des représentants de la direction territoriale de la Banque des Territoires ont été reçus en mairie ce jour. De nouvelles propositions de financement seront reçues.

Concernant la procédure de marché public, il est indiqué que l'attribution des lots de travaux doit être réalisée durant la période de validité des offres des entreprises, soit jusqu'au 19 juillet 2025. Il est précisé que cela permettrait de retenir les attributaires ainsi que les caractéristiques de leurs offres, sans que cela oblige à signer et notifier les pièces du marché. L'engagement juridique des travaux pourrait donc être réalisé au-delà des élections municipales de mars 2026, après actualisation des offres.

En ce qui concerne les subventions de la préfecture et du conseil départemental, après renseignements pris auprès des services concernés, il a été confirmé que celles-ci pourront être prorogées et débloquées dans le premier semestre 2026.

Par conséquent, Monsieur le maire propose :

- De reporter l'engagement de l'ensemble des dépenses liées aux travaux de construction du futur groupe scolaire après les élections municipales de mars 2026 ;
- D'annuler la délibération n° 2025/11 du 15 avril 2025 relative à la souscription à un emprunt auprès du Crédit Agricole, dans le cadre du projet de construction d'une école ;

- De reporter la signature du contrat de prêt-relais FCTVA issue de la délibération n° 2025/12 du 15 avril 2025 au-delà des élections municipales de mars 2026 ;
- De reporter les signatures et les notifications des pièces du marché de construction de la nouvelle école de Combon, tous lots confondus, au-delà des élections municipales de mars 2026, sans remettre en cause l'autorisation d'attribution des lots de ce marché issue de la délibération n° 2024/50 du 20 décembre 2024 ;
- De demander la prorogation de la validité des subventions obtenues auprès de la préfecture de l'Eure (DSIL) et du conseil départemental (programme « mon école mon avenir »).

Débat :

Madame Elizabeth JEAN regrette que la représentante du Crédit Agricole n'ait pas dit le jour même que le prêt serait refusé car elle montrait un certain scepticisme. Monsieur le maire répond que c'est une commission qui prend la décision finale.

Monsieur Alexy LETELLIER demande pourquoi lors de la dernière réunion, l'offre de prêt avait été présentée comme étant accordée par le Crédit Agricole. Monsieur le maire répond qu'au 15 avril, il s'agissait d'une proposition de prêt mais qui n'était en effet pas validée. Il ajoute qu'une telle pratique est surprenante.

Monsieur le maire indique que lors du rendez-vous qui s'est déroulé en mairie avec les représentants de la Banque des Territoires ce vendredi 13 juin, l'offre de prêt calquée sur l'index du livret A été de nouveau évoquée. Il regrette que lors de la dernière réunion, cette proposition n'ait pas davantage été plébiscitée car il estime que les informations présentées étaient suffisantes et assez claires. Il reconnaît que les documents de préparation ont été transmis tardivement mais qu'il aurait été difficile de faire mieux, étant dans la période d'élaboration du budget. Madame Elizabeth JEAN affirme que le délai était trop court et que l'ordre du jour de la réunion était trop important. Elle demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de faire deux réunions. Monsieur le maire répond que le 15 avril étant la date limite de vote du budget, il n'y aurait pas eu le temps nécessaire pour faire deux réunions. Il rappelle que si le résultat du vote ne satisfaisait pas, il était possible d'inscrire à nouveau le sujet à l'ordre du jour, sur la demande d'au moins un tiers du conseil municipal.

Madame Audrey RAMIER-COUSIN demande pourquoi le Crédit Agricole considère que les capacités financières de la commune sont aujourd'hui trop limitées pour faire à l'emprunt alors que cela aurait été accepté il y a un an. Monsieur Philippe DEPARROIS répond que si l'augmentation des impôts avait été décidée auparavant, cela aurait couvert les remboursements du prêt. Monsieur le maire ajoute que pour cette année, il n'y aurait pas eu besoin d'augmentation d'impôts car les dépenses étaient couvertes par les subventions. Il estime que cette décision doit être prise par la future équipe municipale.

Madame Pauline OSMONT demande ce que deviendront les subventions s'il n'était possible de les débloquer que jusqu'au 29 juin 2025. Monsieur le maire répond que les renseignements ont été pris auprès de la préfecture et du département de l'Eure pour demander des prorogations. Il a été confirmé que celles-ci pourront être reportées sur une année sans problème. Madame Pauline OSMONT demande s'il serait possible de débiter les travaux en demandant des acomptes de subventions, tout en débloquent l'emprunt plus tard. Monsieur le maire répond qu'il ne peut prendre le risque d'engager les travaux tant que le contrat de prêt n'est pas signé.

Madame Estell GONTHIER demande si la future équipe municipale pourrait abandonner les travaux. Monsieur le maire répond que cela est possible, bien que le projet semble faire l'unanimité au sein de la commune. Madame Estell GONTHIER demande si le coût des travaux risque d'augmenter. Monsieur le maire répond que cela est probable mais qu'actuellement les prix baissent. Madame Estell GONTHIER estime qu'à force de se poser trop de questions, le risque est que rien ne soit réalisé.

Madame Pauline OSMONT demande quand commenceraient les travaux si le conseil municipal décidait d'engager un emprunt auprès de la Banque des Territoires. Monsieur le maire répond que les terrassements débuteraient en septembre dans le meilleur des cas. Il ajoute que la Banque des Territoires a été très claire sur sa proposition et a apporté des informations complémentaires. Le taux d'intérêt serait de 2,4 % la première année puis baisserait à 2 %, voire davantage selon les prévisions. Le taux évoluerait ensuite en fonction de celui du livret A, à la hausse comme à la baisse. Une révision est effectuée par l'Etat deux fois par an et en cas de hausse, sa proportion est très maîtrisée. Il faut ajouter à cela une marge fixe de 0,5 % perçue par la Banque des

Territoires, qui serait figée tout au long du contrat. En extrapolant le coût de l'emprunt sur dix ans avec une inflation annuelle de 1,5 %, Monsieur le maire estime qu'il y aurait environ 150 000 € d'intérêts en moins par rapport à la proposition du Crédit Agricole. Il explique également qu'en cas d'augmentation du taux du livret A, pour connaître l'impact sur le taux d'intérêt du prêt, il faudrait appliquer un taux de variation dont l'impact ne serait au final pas très important. Enfin, il indique qu'en cas d'évolution du taux, la révision serait calculée sur les intérêts restants à verser et non sur la totalité depuis l'origine du prêt.

Madame Elizabeth JEAN indique que la méthode de revalorisation du taux, entre autres, n'avait pas été comprise lors de la dernière réunion. Monsieur le maire répond que les tableaux présentés lui paraissaient pourtant clairs. Monsieur Patrice DESMONTS estime que cela s'est mal passé car le ton est monté très rapidement. Monsieur le maire répond qu'il regrette d'avoir eu des paroles excessives pour certains conseillers municipaux. Madame Pauline OSMONT ajoute qu'elle n'a pas eu le temps de bien prendre connaissance des documents et que découvrir les informations le jour même est assez compliqué. Monsieur le maire répond qu'il est assez souvent en mairie et que les élus auraient pu venir en discuter avec lui. La majorité répond que cela est difficile en raison de leurs activités professionnelles.

Monsieur le maire résume que le conseil municipal peut soit continuer le projet cette année, sachant que la proposition de la Banque des Territoires devrait être disponible pour le conseil municipal du 4 juillet 2025, soit reporter le projet au-delà des élections municipales de mars 2026. Mais quoi qu'il en soit, il précise qu'il ne prendra pas la responsabilité d'engager quoi que ce soit au-delà du 1^{er} septembre 2025. Monsieur Philippe DEPARROIS rappelle que le vote peut se dérouler à bulletins secrets si au moins un tiers des élus présents le demande.

12 membres présents, soit l'unanimité, ont demandé que le vote pour cette délibération ait lieu au scrutin secret. De ce fait, il est rappelé qu'en cas d'égalité des suffrages, le projet de délibération sera considéré comme étant rejeté, aucune majorité claire ne pouvant être dégagée.

Monsieur Patrice DELANNOY demande ce que représenterait l'augmentation d'impôts nécessaire pour financer le projet. Monsieur le maire répond qu'il faudrait une hausse des taux de 30 %, ce qui engagerait environ 50 000 € de recettes de fonctionnement supplémentaires pour la commune. Madame Pauline OSMONT ajoute que l'augmentation d'impôts devra couvrir les échéances du prêt mais elle demande s'il y aurait d'autres leviers à actionner en section de fonctionnement. Monsieur Alexy LETTLIER suggère de diminuer les dépenses.

Madame Audrey RAMIER-COUSIN propose dans un premier temps de délibérer sur la proposition de prêt de la Banque des Territoires, lors du conseil municipal du 4 juillet 2025. Si cela n'est pas concluant, alors elle suggère dans un second temps de délibérer sur l'éventuel report du projet au-delà des prochaines élections municipales. Madame Elizabeth JEAN propose également de voter aujourd'hui pour l'engagement d'une démarche auprès de la Banque des Territoires puis de décider de la conclusion ou non de l'emprunt lors de la prochaine réunion. Monsieur le maire répond que même en cas d'accord de la Banque des Territoires et de délibération favorable du conseil municipal, il ne s'engagerait pas à signer le contrat de prêt car il estime que cette décision doit désormais être prise par la future équipe municipale. Madame Elizabeth JEAN fait part de sa déception car elle estime que tous les élus souhaitent que les travaux démarrent. Monsieur le maire répond que ce projet date initialement du début des années 2000 et que durant ces deux dernières années, il l'a beaucoup fait évoluer. Il regrette que peu d'élus aient été présents en commissions pour avancer plus rapidement.

Décision :

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de délibération qui lui a été présenté ci-dessus en votant par « POUR », « CONTRE » ou en s'abstenant en déposant une enveloppe vide dans l'urne.

VOTANTS : 14 (12 présents + 2 procurations)

POUR : 6

CONTRE : 5

ABSTENTIONS : 3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De reporter l'engagement de l'ensemble des dépenses liées aux travaux de construction du futur groupe scolaire après les élections municipales de mars 2026 ;
- D'annuler la délibération n° 2025/11 du 15 avril 2025 relative à la souscription à un emprunt auprès du Crédit Agricole, dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école ;
- De reporter l'autorisation de signature du contrat de prêt-relais FCTVA issue de la délibération n° 2025/12 du 15 avril 2025 au-delà des élections municipales de mars 2025 ;
- De reporter l'autorisation de signature et de notification des pièces du marché de construction de la nouvelle école de Combon, tous lots confondus, au-delà des élections municipales de mars 2026, sans remettre en cause l'autorisation d'attribution des lots de ce marché issue de la délibération n° 2024/50 du 20 décembre 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le maire à demander la prorogation de la validité des subventions obtenues auprès de la préfecture de l'Eure (DSIL) et du conseil départemental (programme « mon école mon avenir »).

AUTRES SUJETS

Informations et questions diverses

- **Entretien des caniveaux**

Monsieur Alain BLAISOT indique que les caniveaux sont à nettoyer car ils sont remplis. Monsieur Patrice DELANNOY demande si ce travail est de la compétence de l'Intercom. Monsieur Alain BLAISOT répond que oui mais que si la commune ne le fait pas, ce ne sera pas réalisé. Monsieur Patrice DELANNOY suggère de faire quand même une demande auprès du service voirie de l'Intercom.

- **Défense extérieure contre l'incendie (DECI)**

Monsieur Alain BLAISOT demande ce qui pourrait être fait pour améliorer la défense incendie au niveau de la rue des Argillières car du bout de la dernière maison à la mare la plus proche, il y a plus de 200 mètres. Monsieur le maire répond qu'en termes de DECI, il a été fait plus que prévu durant le mandat actuel. Aujourd'hui, le réseau d'eau ne permet plus de poser de poteau ou de bouche incendie car les débits ne sont pas suffisants.

- **Protection des mares**

Monsieur Alain BLAISOT indique qu'il faudrait installer certaines protections autour des mares communales. Monsieur Philippe DEPARROIS répond qu'un assureur reçu récemment en mairie a rappelé les obligations réglementaires en la matière (panneaux d'interdiction de baignade notamment). L'installation des signalétiques nécessaires est prévue, comme évoquée lors de la réunion du 15 avril 2025.

- **Entretien des chemins ruraux et activité générale des agents techniques**

Monsieur Alexy LETELLIER indique qu'un habitant de la Neuville lui a signalé qu'un chemin rural n'est pas entretenu régulièrement. Monsieur le maire répond que cela dépend du planning des agents. Des fiches de demande d'intervention sont établies et signées par les agents lorsque les tâches sont effectuées.

Monsieur Patrice DESMONTS demande s'il est nécessaire d'avoir deux agents techniques car il ne constate aucune différence par rapport à avant. Monsieur le maire répond que dans ce cas il est dommage que le conseil municipal ait décidé de recruter une seconde personne. Il rappelle qu'il y a eu un travail important sur le

fleurissement et beaucoup de travaux réalisés au sein des nouveaux locaux techniques entre autres. Monsieur Patrice DESMONTS indique qu'il s'occupe personnellement des rosiers plantés sous les panneaux d'agglomération à certains endroits. Madame Estelle GONTHIER ajoute qu'elle a également eu des remarques négatives de certains habitants sur l'activité des agents techniques. Monsieur le maire répond que les personnes faisant ce genre de remarques doivent être invitées à passer en mairie pour discuter du sujet.

Madame Audrey RAMIER-COUSIN reconnaît que le fleurissement réalisé aux alentours de la mairie est une réussite. Cependant, elle remarque que les habitants sont généralement plus sensibles à l'entretien des espaces verts et chemins ruraux qui se trouvent à proximité de chez eux. De ce fait, elle estime qu'il ne faut pas valoriser uniquement le centre du village. Monsieur le maire répond qu'aujourd'hui, tous les espaces concernés sont entretenus. Monsieur Alexy LETELLIER remarque que certains endroits font l'objet de moins d'attention, notamment à la Neuville. Monsieur le maire répond que dans ce cas, il peut venir le rencontrer en mairie pour en discuter. Monsieur Alexy LETELLIER répond que le conseil municipal sert à cela.

Monsieur Patrice DESMONTS estime que le gyrobroyeur utilisé sur le microtracteur Iseki est trop faible pour broyer les herbes hautes.

- **Projet d'installation d'un défibrillateur à la Neuville**

Monsieur Patrice DELANNOY demande où en est le projet d'installation d'un défibrillateur à la Neuville. Monsieur le maire répond que cela était prévu au budget de l'an dernier mais que cela n'a pas été reporté cette année. Monsieur Philippe DEPARROIS précise qu'il faudrait un système avec une borne solaire, ce qui aurait coûté beaucoup plus cher que les deux autres défibrillateurs installés à la mairie et à la salle polyvalente.

- **Tirs d'arme à feu entendus à la Neuville**

Monsieur Patrice DELANNOY demande où en est l'affaire des tirs d'arme à feu entendu à la Neuville en pleine journée. Madame Elizabeth JEAN répond qu'il s'agissait de personnes ayant fait la fête et s'étant amusé à tirer sur un malheureux pigeon. Monsieur le maire ajoute que lorsqu'il a été appelé à ce sujet, il a fait le tour de la Neuville et n'a rien vu de suspect. Il rappelle qu'en cas de problème qui lui est signalé, il se déplace systématiquement.

- **Réparations à faire sur l'aire de jeux**

Madame Pauline OSMONT rappelle que des poignées étaient desserrées sur un jeu pour les enfants au terrain multisports. Elle demande si le nécessaire a été fait. Monsieur le maire répond que les agents techniques ont eu une note à ce sujet. Il n'a pas vérifié car il leur fait confiance.

- **Communication**

Madame Blandine DEMAEGDT estime que de manière générale, la communication envers la population doit être améliorée. Elle constate que de nombreuses personnes ne disposent pas d'une connexion à Internet dans la commune. Afin de ne pas les exclure, elle suggère qu'une liste des habitants concernés soit faite afin que des informations soient distribuées dans leurs boîtes aux lettres. Par exemple, elle a discuté avec des personnes âgées non informées de la cérémonie de bénédiction de la nouvelle cloche et des portes neuves de l'église, alors qu'elles auraient aimé y assister. Monsieur le maire est favorable sur le principe mais estime que ce n'est pas aux agents techniques de se charger de la distribution. Madame Blandine DEMAEGDT répond que cela pourrait être fait par les élus. Au sujet de la cérémonie à l'église, Monsieur Philippe DEPARROIS précise qu'un article aurait dû être publié au préalable dans l'Eveil Normand mais que cela n'a pas été fait par le journal. Madame Blandine DEMAEGDT répond que certains habitants n'achètent pas les journaux.

- **Vidéoprotection du point d'apport volontaire**

Madame Audrey RAMIER-COUSIN demande si la caméra a été réinstallée aux colonnes de tri près du cimetière car elle y a récemment constaté des incivilités. Monsieur Philippe DEPARROIS répond que la caméra est de nouveau en service. Un nom a été trouvé dans les ordures sauvages qui ont été déposées en début de semaine. La personne concernée réfute sa responsabilité. Monsieur le maire précise que lorsque les bacs ont été changés par le syndicat, ils ont été décalés du mur du cimetière, ce qui donne l'opportunité de placer des déchets sauvages entre les conteneurs et le mur.

Monsieur Patrice DESMONTS remarque que cette zone d'apports volontaires attire les rats.

Monsieur Alain BLAISOT indique que certaines poubelles sont mal pucées et donc non vidées par les éboueurs. Monsieur le maire confirme qu'il y a de plus en plus de problèmes avec les nouveaux bacs, de nombreuses personnes s'en plaignent.

- **Dysfonctionnement d'un éclairage extérieur de l'école**

Madame Audrey RAMIER-COUSIN rappelle qu'un spot reste constamment allumé dans la cour de l'école. Monsieur Philippe DEPARROIS répond que celui-ci a été débranché et doit être remplacé car le détecteur de luminosité est hors service.

- **Retrait du distributeur de pizzas**

Madame Pauline OSMONT remarque que la dalle béton où était installé le distributeur de pizzas a été enlevée. Elle demande s'il est prévu de mettre quelque chose à la place. Monsieur le maire répond que cela est possible car les réseaux ont été conservés. Madame Pauline OSMONT rappelle qu'en début de mandat, elle avait suggéré la mise en place d'un distributeur de viande et de légumes.

- **Formation aux premiers secours citoyens (PSC)**

Monsieur Antoine GOSSELIN informe que les agents municipaux et une institutrice ont bénéficié d'une formation PSC à la salle polyvalente de Combon le mercredi 11 juin 2025, dispensée par l'UNASS de l'Eure (association de secourisme basée à Quittebeuf). Pour la plupart des participants, il s'agissait d'un rappel des gestes qui sauvent car une première session avait été organisée il y a quatre ans. Les agents et l'école remercient la commune pour cette formation règlementairement facultative mais très utile autant dans la sphère professionnelle que privée.

Madame Elizabeth JEAN estime qu'il est important que les agents aient renouvelé cette formation car il arrive qu'il y ait des accidents à l'école.

- **Repas des aînés et Noël des enfants 2025**

Madame Marie-Thérèse THUILLIER informe des événements suivants :

- Le prochain repas des aînés aura lieu le dimanche 19 octobre 2025 à la salle polyvalente de Combon.
- Le Noël de l'école aura lieu le mardi 16 décembre 2025 à la salle polyvalente de Combon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le maire lève la séance à 22h00.

Procès-verbal validé par le conseil municipal lors de la séance du 04 JUIL. 2025

Le maire,
Monsieur Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS



Page 7/7

La secrétaire de séance,
Madame Marie-Thérèse THUILLIER